



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	58	58 + 11 pouvoirs

Date de convocation 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Salon des Halles - Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSE, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Joël FRANCOIS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Rose-Marie FALQUE, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Audrey FINANCE, Jocelyne CAREL, Laurent KUREK, Cédric PERRIN, Bertrand SCHULTHEISS.**

Représentés : **Didier COLIN à Sabine TIHA, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, François GENAY à Matthieu SIGIEL, Serge DESCLE à Jacques PISTER, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Jonathan HAUVILLER, Virginie GENOT à Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Catherine PAILLARD à Frédéric BREGEARD, Marie VIROUX à Alexandra HUGO.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : HABITAT – Demande de financement chef de projet OPAH RU Lunéville
Rapporteur : Bruno MINUTIELLO
N° de délibération : 2024_249

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
58	11	69	0	0	0

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et la Ville de Lunéville se sont engagées dans une démarche volontariste de valorisation du cadre de vie des lunévillois et notamment du cœur de ville de Lunéville afin de lui impulser une nouvelle dynamique économique et urbaine.

Ainsi, Lunéville a été la première commune à signer le 7 juin 2018 une convention « Action Cœur de Ville » avec l'État, permettant de mettre en place une approche globale et coordonnée mobilisant les moyens de l'Etat et de l'ensemble des partenaires publics et privés, dans l'objectif de favoriser la fonction de centralité de Lunéville et son renouveau au sein de son bassin de vie.

Par arrêté du 25 juillet 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a traduit le périmètre initial de ce programme en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), qui est prolongée jusqu'en 2026 par une nouvelle convention pluriannuelle signée le 20 octobre 2023, intégrant de nouveaux objectifs.

Le programme « Action Cœur de Ville » permet aux collectivités signataires, via une demande à renouveler annuellement, de bénéficier du financement par l'ANAH à hauteur de 50 % (sur un plafond de dépenses de 80 000 €) d'un poste de chef de projet dédié à cette mission ; ceci sous réserve que la collectivité s'engage dans une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

Cette condition est à ce jour respectée, dans la mesure où la CCTLB et la Ville de Lunéville projettent la signature d'une nouvelle OPAH RU à l'horizon du printemps 2025, sur un secteur élargi par rapport à la précédente OPAH RU (2018-2023).

La réussite du programme « Action Cœur de Ville » requiert une impulsion et une coordination des démarches en cours ou à initier, conditions qui rendent indispensable le recrutement d'un chargé de projet, sous la forme contractuelle et à temps complet.

Il est convenu que l'agent sera recruté directement par la Ville de Lunéville.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'ANAH un cofinancement à hauteur de 50 % du coût du poste de chargé de projet « Action Cœur de Ville » de Lunéville.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Décide de solliciter un cofinancement à hauteur de 50 %, auprès de l'ANAH du coût du poste de chef de projet Action Cœur de Ville, le recrutement étant assuré par la Ville de Lunéville ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.12.23 12:03:20 +0100
Ref:7857809-11795066-1-D
Signature numérique
le Président